

INFORMATIONS SUR L'AGENT DE VENTE

DOCUMENT VALIDE POUR LES CONTRATS SIGNÉS À TITRE DE DÉPOSITAIRE ET D'AGENT DE VENTE

**Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs**



Direction des affaires législatives
et des permis
Secteur de la faune et des parcs

Demande pour vendre des permis

Demande de transfert de responsabilité

Mise à jour du dossier : numéro _____

1- ADRESSES

1a – Nom et adresse du responsable des permis

Identification du représentant autorisé pour les sujets concernant la vente des permis (même que contrat)

Monsieur () Madame ()
Nom
No rue app.
Ville
Code postal
Téléphone
Courriel

1b – Nom et adresse de l'entreprise

Identification de l'endroit où sont vendus les permis

Nom
No rue app.
Ville
Code postal
Téléphone
Courriel

* si plus d'un point de vente, joindre une feuille additionnelle

1c – Adresse de correspondance

Identification de l'adresse où acheminer le courrier

No rue app.
Ville
Code postal
Téléphone
Courriel

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

_____ (Numéro De 10 chiffres)

1d – Personnes ressources à contacter pour la vente des permis (2 noms)

Monsieur ()	Nom	Prénom	Téléphone au travail
Madame ()			
Monsieur ()	Nom	Prénom	Téléphone au travail
Madame ()			

2- STATUT LÉGAL DE L'ENTREPRISE (cochez)

1 Entreprise individuelle 2 Société 3 Personne morale

3- GENRE DE COMMERCE (cochez)

<input type="checkbox"/> 1- Pourvoyeur <input type="checkbox"/> 2- Association gestionnaire <input type="checkbox"/> 3- Magasin spécialisé <input type="checkbox"/> chasse <input type="checkbox"/> pêche <input type="checkbox"/> piégeage <input type="checkbox"/> 4- Magasin d'articles de sport <input type="checkbox"/> 6- Club de pêche <input type="checkbox"/> 7- Magasin général, magasin à rayons <input type="checkbox"/> 8- Quincaillerie, ferronnerie	<input type="checkbox"/> 10- Épicerie, accommodation, dépanneur <input type="checkbox"/> 11- Hôtel, motel, restaurant <input type="checkbox"/> 12- Station service, garage <input type="checkbox"/> 13- Réserve faunique ou parc <input type="checkbox"/> 14- Établissement ministériel <input type="checkbox"/> 15- Autres (Préciser) _____ _____ _____
---	--

4- ÉQUIPEMENTS DE CHASSE ET DE PÊCHE VENDUS DANS VOTRE COMMERCE (cochez)

<input type="checkbox"/> 1- Armes à feu (joindre copie du permis de vente d'armes à feu) <input type="checkbox"/> 2- Arcs et arbalètes <input type="checkbox"/> 3- Pièges pour animaux à fourrure <input type="checkbox"/> 4- Munitions <input type="checkbox"/> 5- Acc. de camping et de survie en forêt <input type="checkbox"/> 6- Cannes à pêche et moulinets <input type="checkbox"/> 7- Soies, lignes, leurres	<input type="checkbox"/> 8- Poissons appâts, vers de terre <input type="checkbox"/> 9- Embarcations, moteurs hors-bord <input type="checkbox"/> 10- Vêtements de chasse et de pêche <input type="checkbox"/> 11- Autres (Préciser) _____ _____ _____
--	--

INFORMATIONS SUR L'AGENT DE VENTE
DOCUMENT VALIDE POUR LES CONTRATS SIGNÉS À TITRE DE DÉPOSITAIRE ET D'AGENT DE VENTE

5- VENTES PRÉVUES

Inscrire le nombre de permis que vous prévoyez vendre
 Permis de pêche _____ Permis de chasse _____ Permis de piégeage _____
 Commentaires _____

6- HEURES D'OUVERTURE DE L'ENTREPRISE

Lundi au mercredi de _____ AM à _____ PM Samedi de _____ AM à _____ PM
 Jeudi de _____ AM à _____ PM Dimanche de _____ AM à _____ PM
 Vendredi de _____ AM à _____ PM

7- ANNÉES D'OPÉRATION (cochez)

Depuis combien d'années le commerce est en opération ?
 Moins de 1an De 1 à 5 ans 5 ans et plus

8- ÊTES-VOUS DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ? (cochez)

Oui Hydro-Québec Génératrice Autre Précisez : _____
 Non

9- POSSÉDEZ-VOUS UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE? (cochez)

Oui Régulière, conventionnelle (analogique) Téléphone satellite ou micro-ondes
 Autre (numérique) Précisez _____
 P.S. Une ligne analogique est nécessaire, veuillez vérifier avec votre fournisseur téléphonique.
 Non

10- AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ DÉPOSITAIRE DE PERMIS? (cochez)

Non
 Oui À titre d'entreprise Comme participant Membre d'une corporation
 Si oui, sous quel nom ? _____

	Année	Mois	Année	Mois
De			à	

11- RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

12- ATTESTATION ET ENGAGEMENT

J'autorise, par la présente, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs à utiliser les renseignements recueillis pour obtenir une évaluation de ma situation financière auprès de quiconque et, au besoin, recourir à cet effet aux services d'une agence de crédit ou d'un bureau spécialisé. L'utilisation de ces renseignements se fera en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Cette autorisation sera valide pour la période couvrant ma relation d'affaires avec le Ministre.
 J'atteste que mes réponses à ce formulaire sont complètes et conformes à la vérité, sachant qu'une fausse déclaration peut être une cause suffisante de refus ou postérieurement de retrait.
 Si le dépositaire et l'agent de vente est une compagnie ou société, il devra fournir une résolution de la compagnie ou un mandat des associés, suivant le cas, autorisant le signataire à contracter en leur nom. **Dans tous les cas, le signataire demeure toutefois solidairement responsable de l'exécution des obligations du dépositaire et de l'agent de vente envers le Ministre.**

IMPORTANT	Signature du demandeur (même que contrat)	Date		
Signature du propriétaire, de l'associé ou dans le cas d'un organisme ou d'une personne morale, d'un agent autorisé.		Année	Mois	Jour

CRITÈRE PRIMAIRE

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Pour qu'une demande soit prise en considération, l'emplacement de l'entreprise doit être à une distance supérieure à 15 km, par la route la plus directe, de l'agent de vente le plus près.

- Une distance inférieure à 15 km entraîne normalement un refus sauf dans les cas suivants :
 - une municipalité ayant une population de plus de 100 000 habitants, dans ce cas une distance supérieure à 5 km est nécessaire
 - un commerce spécialisé en chasse, pêche et piégeage¹

Toutefois, une distance supérieure à 15 km ou 5 km dans le cas des municipalités de plus de 100 000 habitants n'entraîne pas nécessairement une acceptation. L'analyse du dossier doit se poursuivre sur la base de l'ensemble des critères qui suivent.

CRITÈRES SECONDAIRES

Ces critères secondaires sont utilisés pour raffiner l'analyse d'une demande en précisant le portrait du demandeur au regard d'exigences comme les heures d'affaires, le volume de vente de permis estimé et la solvabilité de l'entreprise. Chacun de ces critères a son importance; cependant c'est la combinaison de ceux-ci qui fera la différence au moment de faire un choix entre plusieurs requêtes pour devenir agent de vente dans un même secteur. En cas de refus, ces critères servent à illustrer les raisons qui ont motivé le choix du Ministère.

1. VENTES PRÉVUES

Le volume de ventes de permis doit justifier l'ajout d'un point de vente.

- Des ventes estimées à moins de 150 permis par année entraînent généralement un refus.

2. HEURES D'OUVERTURE DE L'ENTREPRISE

Le terminal de point de vente (TPV) utilisé pour la vente de permis est opérationnel de 5 à 22 heures, tous les jours.

- Priorité accordée au commerce ouvert tous les jours, le plus grand nombre d'heures de service possible par jour.

3. VÉRIFICATION DE LA SOLVABILITÉ DE L'ENTREPRISE (ou du propriétaire)

Une enquête de solvabilité est menée lors de chaque évaluation quand au moins un des critères primaires est satisfait et qu'une acceptation est possible.

4. ÉLECTRICITÉ ET TÉLÉPHONE

L'entreprise doit être desservie par un réseau électrique et par une ligne téléphonique régulière (analogique) afin de pouvoir opérer le terminal de point de vente (TPV).

L'absence de ces installations entraîne généralement un refus. Cependant, afin de desservir une clientèle qui ne pourrait pas l'être autrement, il arrive que Faune Québec autorise un agent de vente à émettre des permis en mode manuel. Cette émission de permis n'offre pas les mêmes avantages que les permis émis électroniquement. De plus, la vente de permis en mode manuel nécessite une gestion d'inventaire et un suivi administratif plus lourd tant pour l'agent de vente que pour la Direction de la réglementation, de la tarification et des permis. C'est pourquoi ce n'est que dans des cas exceptionnels que l'émission de permis manuels sera acceptée.

5. ACCESSIBILITÉ DU SITE

L'entreprise doit être accessible par la route et à la plus vaste clientèle possible.

- Une entreprise accessible seulement par avion pourrait être acceptée malgré l'indicateur de distance, dans le cas particulièrement de pourvoiries dans la région Nord-du-Québec.
- Les entreprises localisées le long des routes à fort achalandage pourraient être favorisées.

6. DATE DE RÉCEPTION

Lorsqu'un choix doit être fait entre deux requérants (nouveaux ou en attente sur la liste de réserve de candidats depuis un an) et que l'analyse des critères précédents ne permet pas d'attribuer le point de vente à un commerce plutôt qu'à un autre, la demande reçue en premier aura priorité.

Direction des affaires législatives et des permis
2017-10-13

¹ Un magasin spécialisé en chasse, en pêche et en piégeage est reconnu comme tel quand au moins 50 % des articles vendus dans son commerce relèvent de ce secteur d'activité.